

Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115, quai Jeanne d'Arc
80230 Saint-Valery-sur-Somme
03-22-26-85-25 / 03-22-26-60-40
www.gemel.org

Passé pierre en baie de Canche : Effet potentiel de la course sur les habitats et les espèces de la Directive Habitat Faune Flore et Directive oiseaux



Photo de la 1ère course de la Passe Pierre

**Rapport du GEMEL n°17-001
27 janvier 2017**

Travail réalisé pour :



Mélanie ROCROY

Sommaire

I. INTRODUCTION	4
II. REGLEMENTATION	10
III. DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 (N 2000) ET DU SITE CLASSE DE LA POINTE DU TOUQUET	12
Localisation des sites N 2000.....	12
Localisation du site classé 62SC37 de la Pointe du Touquet.....	13
Description des sites.....	14
➤ Estuaires de la Canche.....	14
➤ Baie de Canche et couloir des trois estuaires.....	16
➤ Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen.....	17
➤ La Pointe du Touquet.....	19
Importance des sites.....	20
III. ESPECES ET HABITATS A PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA COURSE ET DE LA MARCHE DE LA PASSE PIERRE	21
Habitats potentiellement impactés dans la zone de la course et de la marche	24
Espèces potentielles dans la zone de la course et de la marche.....	26
IV. EFFETS POTENTIELS DE LA COURSE ET DE LA MARCHE	28
Effets sur les espèces	28
Effets sur les habitats	29
Effets cumulés	35
V. CONCLUSIONS.....	36
BIBLIOGRAPHIE	37
ANNEXE 1 : ORGANISATION ET ZONE DE STOCKAGE A L'ARRIVEE DES PARTICIPANTS (ETAPLES)	38

**ANNEXE 2 : FORMULAIRE D’EVALUATION SIMPLIFIE DES INCIDENCES
NATURA 2000 39**

**ANNEXE 3 : REGLEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE PASSE PIERRE
EN BAIE DE CANCHE..... 50**

I. Introduction

Le GEMEL a été sollicité par l'organisateur de la course et de la marche la passe pierre en baie de Canche, président de l'association OSE (Office du Sport Etaplois), Monsieur Jean-Michel Gosselin pour évaluer leurs effets potentiels sur les habitats et espèces des sites N 2000 qu'elles traversent. L'objectif est que cette manifestation sportive puisse avoir lieu le 25 mai 2017 (en fin d'après-midi) sans porter atteinte à l'environnement exceptionnel qu'il souhaite mettre en valeur au cours de cette manifestation sportive. Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement seront mises en place à l'occasion de cet événement.

Les parcours de cette manifestation ont été mis en place en 2016 puis modifiés légèrement par la suite lors de réunions préparatoires afin de limiter au maximum les effets potentiels. Pour cette année 2017, il reste inchangé par rapport à 2016. Ce dossier reprend donc à l'identique les éléments fournis en 2016.

Dans ce document, les parcours de la course et de la marche, les espèces et les habitats (au sens de la Directive Habitat Faune Flore et de la Directive oiseaux) seront présentés. Puis les effets potentiels de la course, de la marche ainsi que les effets cumulés sur ces habitats et espèces seront évalués.

La passe pierre en baie de Canche est une manifestation sportive pédestre dont la seconde édition est prévue le 25 mai 2017, sur une demi journée dans la Région des Hauts de France. Le coefficient de marée est de 99. La manifestation se déroulant dans l'estuaire de la Canche, on y retrouve des végétaux typique de la zone estuarienne, notamment la salicorne aussi appelée passe-pierre localement, ce qui a donné le nom de cette manifestation.

Elle se compose d'une part, d'une course pédestre qui regroupera au plus 1200 coureurs sur un parcours de 10,4 km. Le départ est prévu à 19h à Sainte Cécile, afin de rendre possible les traversées de la baie de Canche à deux endroits. La course passera au niveau des communes de Camiers, du Touquet et d'Etaples. Le parcours est présenté sur la Figure 1. Si traverser la baie de Canche à Etaples, en fond d'estuaire, est relativement facile, traverser les zones sablo-vaseuses à l'aval peut s'avérer en revanche plus difficile selon les aléas climatiques qui peuvent conduire à un débit de la Canche élevé. Si la seconde traversée de la Canche n'était pas possible le jour de la course, un itinéraire bis de secours, d'une distance de 9,8 km a été mis en place (Figure 2).

D'autre part, la passe pierre en baie de Canche se compose d'une marche longue de 9,4 km (Figure 3) et pour laquelle au maximum 500 marcheurs sont attendus. Le départ de la marche est prévu à 18h et des groupes de 50 marcheurs encadrés chacun par un guide (formé au préalable par Eden 62) partiront toutes les 5 minutes. L'objectif de l'encadrement par un guide et de la formation de petits groupes est de sensibiliser les marcheurs à l'importance des sites qu'ils traversent et de les contenir pour le respect du milieu.

Les parkings se trouvent sur la commune d'Etaples (Parking 1 : magasin Leclerc ; Parking 2 : Mareis ; Parking 3 : place de la mairie d'Etaples ; Parking 4 : emplacement d'attente des concurrents avant leur départ) (Figure 4).

Il y aura en complément, des navettes de bus qui prendront en charge les concurrents à emmener au départ de Sainte-Cécile plage. Elles sont localisées hors site N 2000.

Deux zones de stockage seront mises en place, la première à Etaples, pour l'arrivée (Annexe 1) et la seconde à mi-parcours correspondant à la zone de ravitaillement.

L'encadrement de la course sera assuré par des signaleurs un médecin urgentiste, 14 secouristes accompagnés de 4 BNSSA (de l'association Prévention Secourisme Côte d'Opale) pour les traversées. Pour la marche, 4 signaleurs seront postés sur la plage des pauvres afin d'éviter une zone trop vaseuse et en complément, des guides formés par Eden 62 encadreront chacun des groupes de 50 marcheurs.

En ce qui concerne les spectateurs, environ 500 personnes sont attendues et elles attendront l'arrivée des coureurs en dehors des zones N 2000. Les chiens même tenus en laisse seront interdits.

Le 4x4 qui indiquera la zone à suivre au début de la course et le quad qui sera utilisé par les secouristes uniquement en cas de danger disposent d'une dérogation à l'interdiction de circulation sur le DPM. De plus, un zodiaque sera présent pour la seconde traversée de la Canche par la course, en appui aux secours.

Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences N 2000 rempli par Monsieur Gosselin est fourni en Annexe 2.

Le règlement de la passe pierre en baie de Canche est rappelé Annexe 3.



Figure 1 : Parcours de la course (en vert) en baie de Canche prévu le 25 mai 2017, départ 19h.

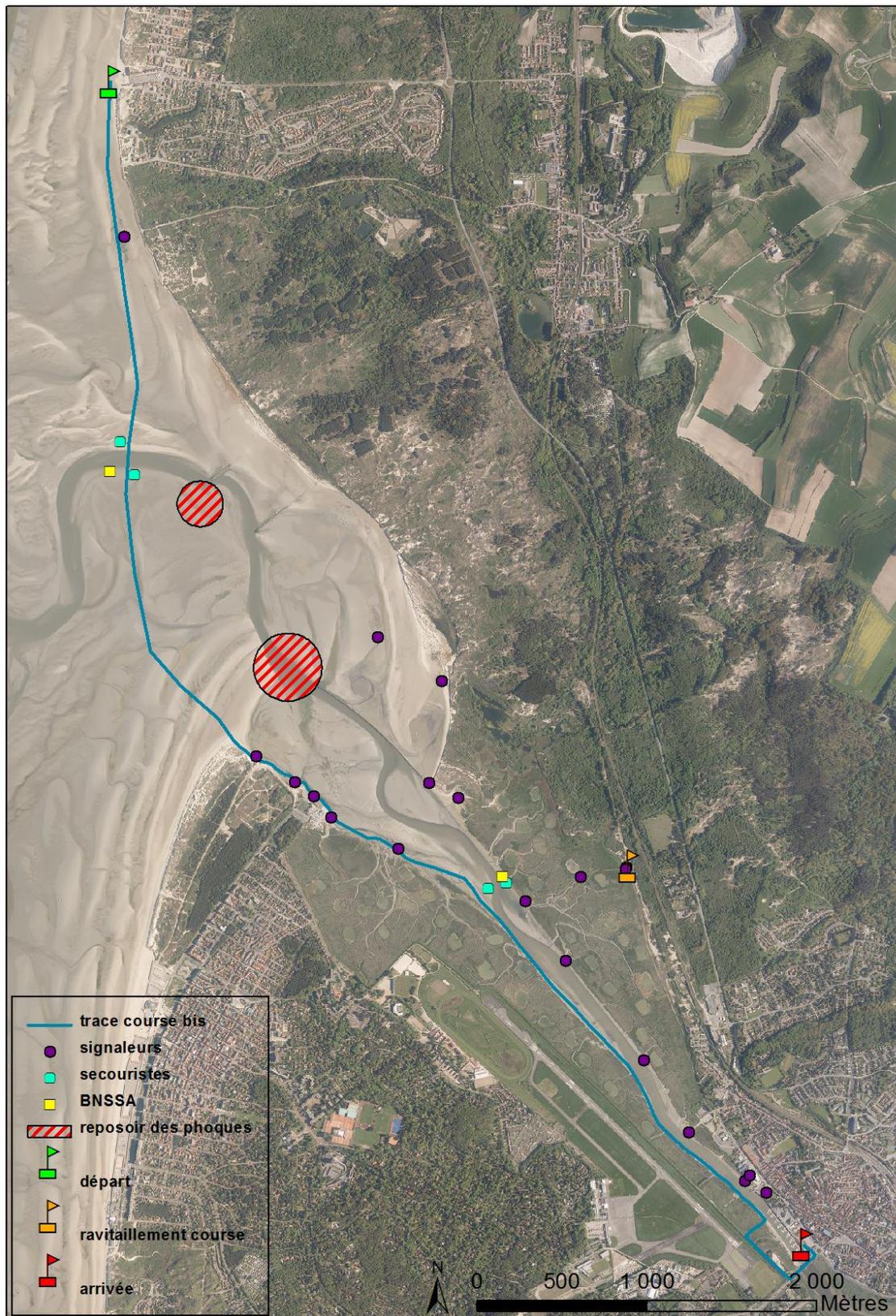


Figure 2 : Parcours de la course bis (en bleu) en baie de Canche prévu le 25 mai 2017, départ 19h si le parcours initial ne peut être utilisé.



Figure 3 : Parcours de la marche (en rouge) en baie de Canche prévu le 25 mai 2017, départ du 1er groupe à 18h.



Figure 4 : Localisation des 4 parkings disponibles lors de la passe pierre en baie de Canche

II. Réglementation

Les informations concernant la réglementation relative aux études d'incidence sont issues du document <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr>. Sur ce document sont rappelés la réglementation et les types d'incidences potentielles à analyser.

Le Code de l'Environnement prévoit que doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences N 2000 les manifestations sportives nécessitant une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime et/ou ayant lieu au sein d'une zone N2000.

N 2000 est un réseau européen de sites naturels résultant de l'application de deux directives européennes :

- la directive "Habitats Faune Flore" (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992) composée de zones spéciales de conservations (ZSC) et de sites d'importance communautaire (SIC).

- la directive "Oiseaux" (Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979) dont sont issues les zones spéciales de protection (ZPS).

Ces sites naturels sont désignés pour la rareté, la fragilité ou la caractère remarquable des espèces (végétales et animales) ou les habitats naturels qu'ils abritent.

La manifestation sportive qu'est la course de la passe-pierre en baie de Canche est soumise à autorisation préfectorale (après consultation de l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées) puisqu'elle donne nécessite une AOT et qu'elle se situe dans le périmètre de sites classés N 2000 (Figure 5), dans le Parc Naturel Marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale, passe par le site classé de la pointe du Touquet et traverse en partie la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche.

Les articles L414-2 et R414-10-1 du Code de l'environnement prévoient que pour les sites Natura 2000 majoritairement situés dans le périmètre d'un parc naturel marin ou majoritairement marins, le conseil de gestion élabore le DOCOB selon les modalités prévues par le plan de gestion du parc et l'intègre à ce plan. Le plan de gestion vaudra DOCOB.

Le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale a été adopté par le Conseil de Gestion le 10 décembre 2015 et validé par le CA de l'AAMP le 24 février 2016. Il est donc actuellement en vigueur sur la zone où se déroulera la manifestation sportive.

Concernant la course, que ce soit sur la liste nationale (Tableau 1) ou au niveau de la région Hauts de France, les types d'impacts potentiels à analyser sont les mêmes.

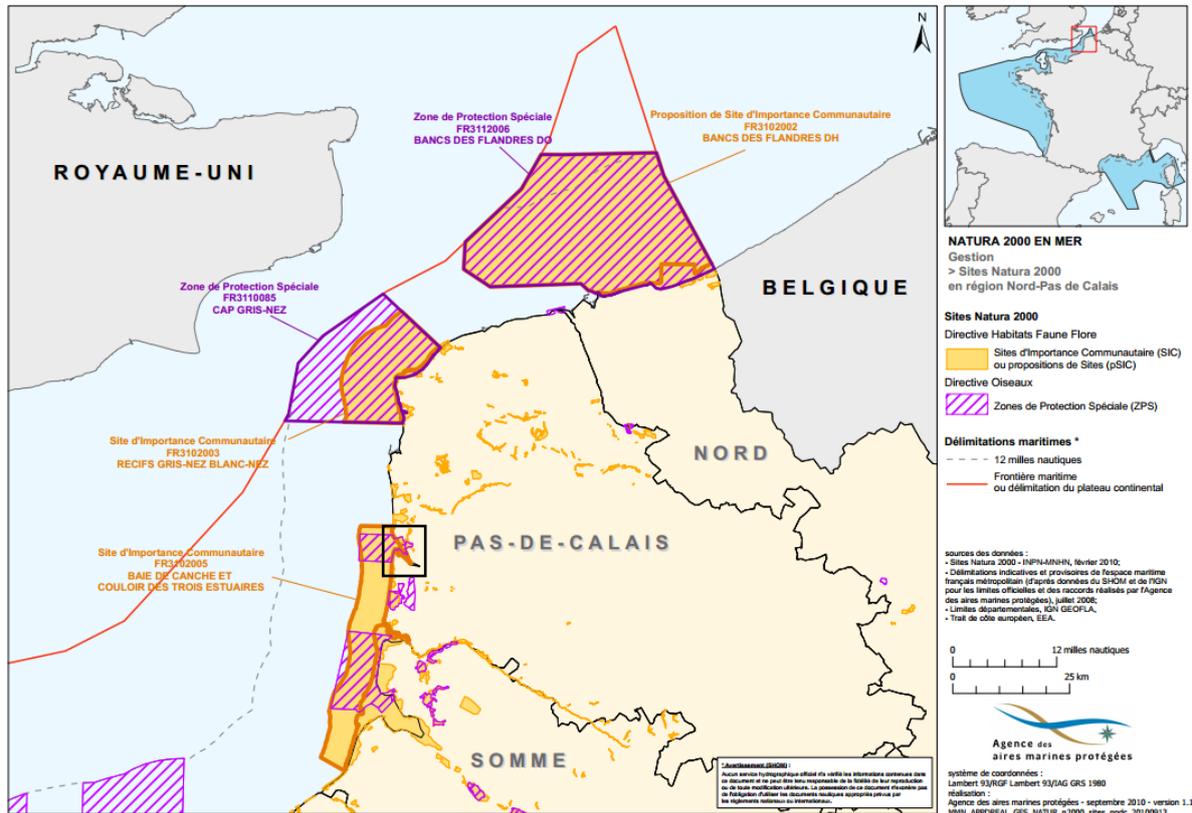


Figure 5 : carte régionale des sites N 2000 sur la façade littorale de la Région Hauts de France et localisation de la course

Tableau 1 : données issues de la liste nationale

<i>LOISIRS, MANIFESTATIONS...</i>	<i>Types d'impacts potentiels</i>
<p><i>Manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés.</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. 5 2^e alinéa de l'arrêté du 3 mai 1995 et art. R. 414-24 du code de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire • Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)
<p><i>Manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile, arrêté du 4 avril 1996</p>	
<p><i>Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration pour les épreuves ou compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 euros</i></p> <p>Régime d'encadrement : Art. L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire • Altération des habitats naturels et des habitats d'espèces • Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)

III. Description des sites Natura 2000 (N 2000) et du site classé de la pointe du Touquet

Le site web : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites.fr> dont sont issues les descriptions des sites N 2000 permet la contextualisation du projet.

Localisation des sites N 2000

Trois sites N 2000 sont concernés par le présent projet (Figures 6 et 7) :

- Estuaire de la Canche (ZPS)
- Baie de Canche et couloir des trois estuaires (SIC)
- Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen (SIC)

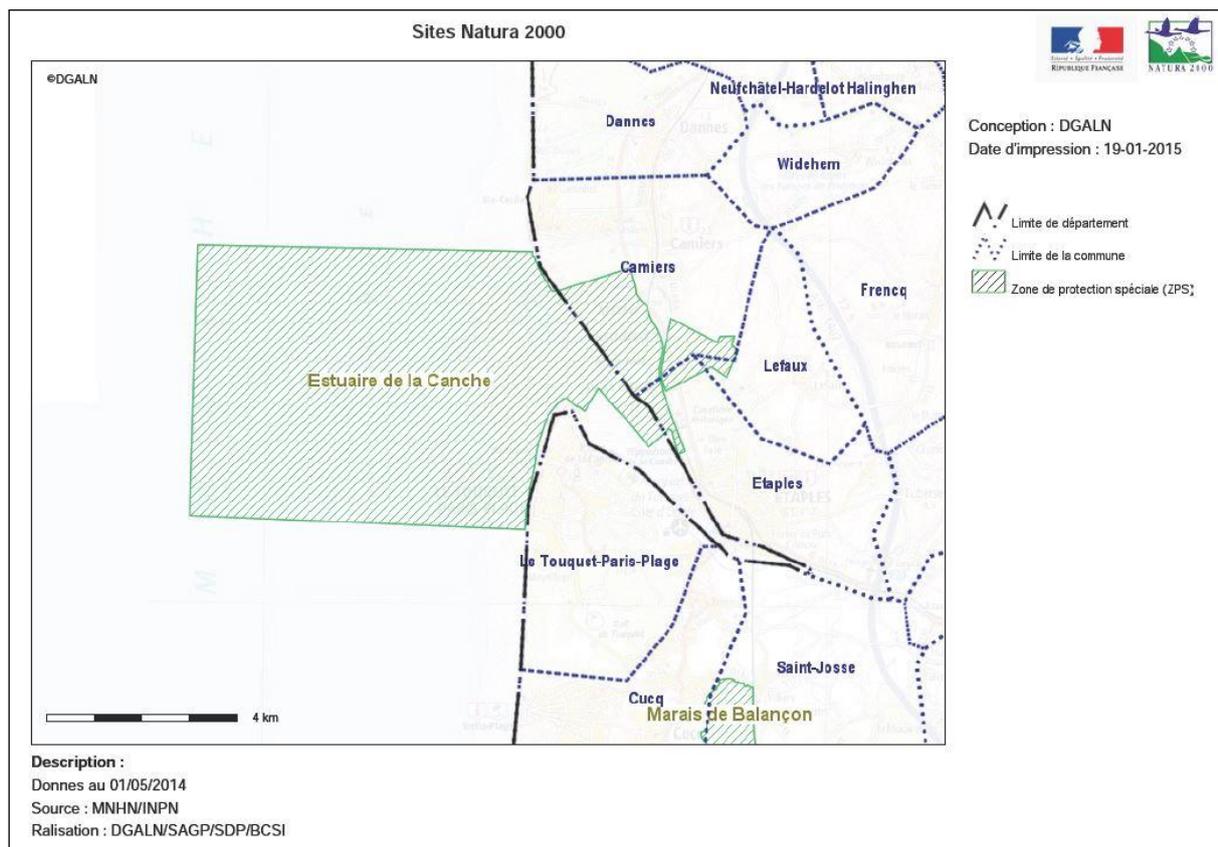


Figure 6 : Zone de protection spécial (ZPS) traversée par la course (Estuaire de la Canche)

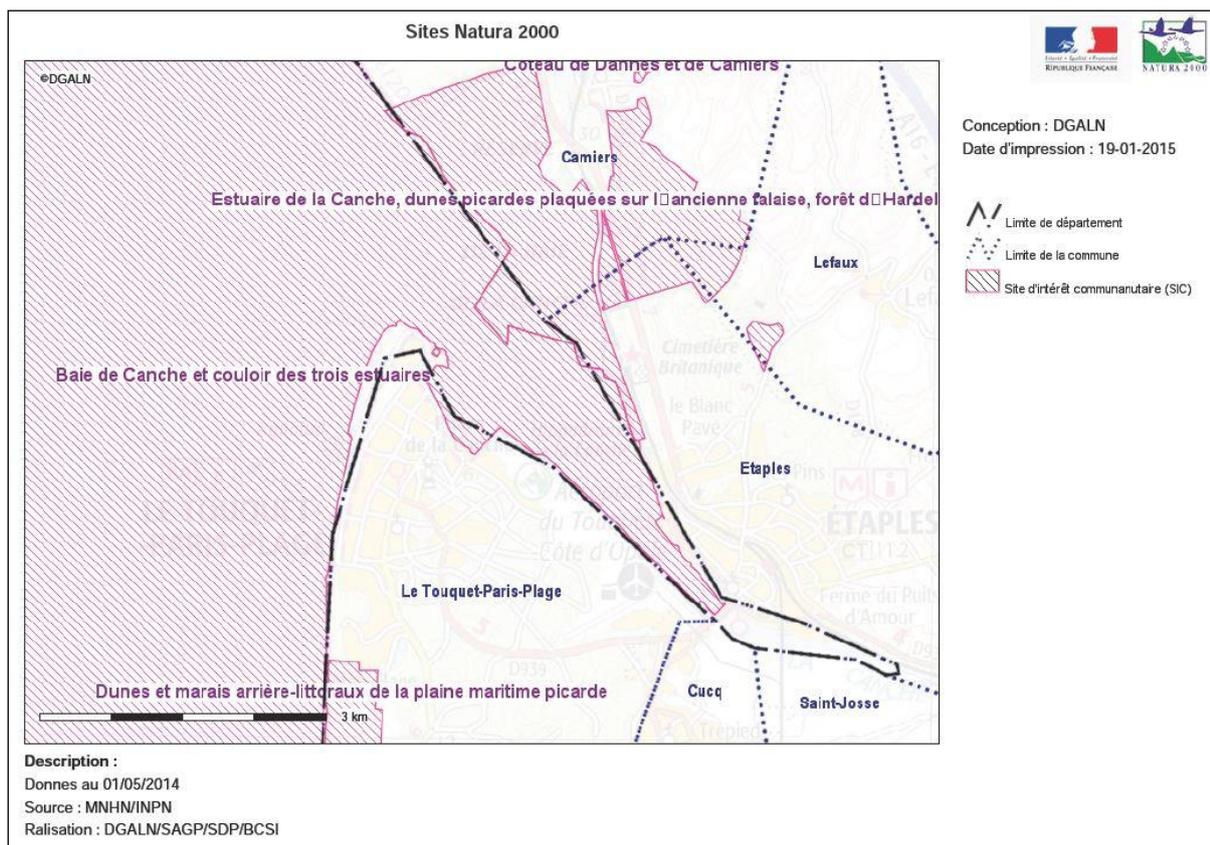


Figure 7 : Sites d'intérêts communautaires (SIC) traversés par la course (Baie de Canche et couloir des trois estuaires ; Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen)

Localisation du site classé 62SC37 de la Pointe du Touquet

Ce site est classé au titre d'ensemble scientifique et pittoresque par arrêté ministériel du 27 novembre 2001. Une partie de ce site se trouve en zone N 2000. (Figure 8)

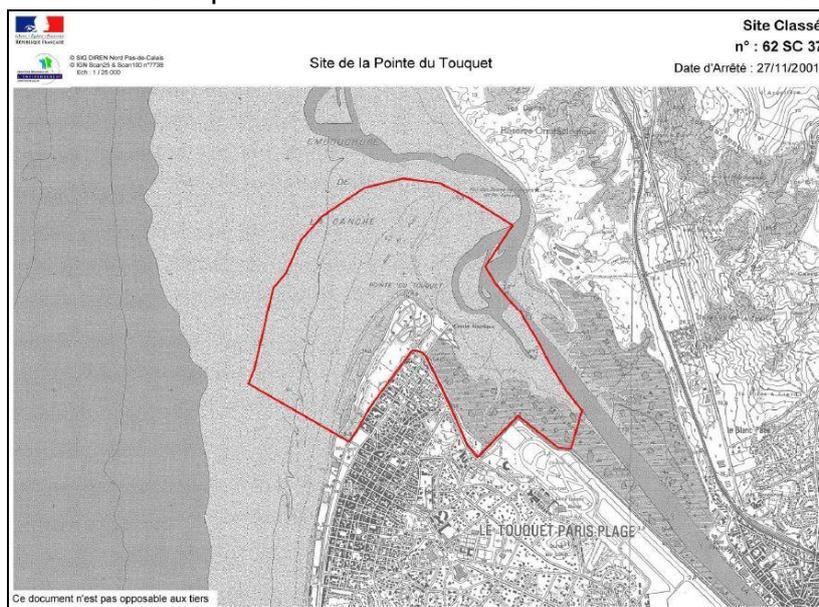


Figure 8 : Carte de la superficie du site 62SC37 de la Pointe du Touquet classé par arrêté ministériel comme ensemble scientifique et pittoresque.

Description des sites

➤ **Estuaires de la Canche**

Statut

- ZPS

Code

- FR3110038

Communes

- CAMIERS
- ETAPLES
- LEFAUX
- TOUQUET-PARIS-PLAGE (LE)

Surface

- 5 032 ha dont la superficie marine représente 90 %

Responsable du site

- DREAL Nord-Pas-de-Calais
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Espèces

- [A001] Plongeon catmarin
- [A002] Plongeon arctique
- [[A021](#)] Butor étoilé
- [A022] Blongios nain
- [[A023](#)] Bihoreau gris
- [[A026](#)] Aigrette garzette
- [A027] Grande aigrette
- [A029] Héron pourpré
- [[A030](#)] Cigogne noire
- [[A031](#)] Cigogne blanche
- [[A034](#)] Spatule blanche
- [A045] Bernache Nonette
- [A068] Harle Piette
- [A072] Bondrée apivore
- [A073] Milan noir
- [A074] Milan royal
- [A075] Pygargue à queue blanche
- [A081] Busard des roseaux
- [A082] Busard Saint-Martin

- [A084] Busard cendré
- [A090] Aigle criard
- [A094] Balbuzard pêcheur
- [A098] Faucon émerillon
- [A103] Faucon pèlerin
- [A119] Marouette ponctuée
- [A127] Grue cendrée
- [\[A131\]](#) Echasse blanche
- [\[A132\]](#) Avocette élégante
- [\[A138\]](#) Gravelot à collier interrompu
- [A140] Pluvier doré
- [A144] Bécasseau sanderling
- [A151] Combattant varié
- [A157] Barge rousse
- [A160] Courlis cendré
- [A166] Chevalier sylvain
- [A170] Phalarope à bec étroit
- [\[A176\]](#) Mouette mélanocéphale
- [\[A191\]](#) Sterne caugek
- [\[A193\]](#) Sterne pierregarin
- [A194] Sterne arctique
- [A195] Sterne naine
- [A197] Guifette noire
- [A222] Hibou des marais
- [A224] Engoulevent d'Europe
- [A229] Martin pêcheur d'Europe
- [A246] Alouette lulu
- [A248] Alouette hausse-col
- [A272] Gorgebleue à miroir
- [A367] Linotte à bec jaune
- [A375] Plectrophane des neiges

Enjeux et objectifs de gestion

Sur ce site, les objectifs de protection sont orientés vers la pleine mer et l'estran sableux au pied de falaises et de dunes

Les estuaires picards constituent l'une des plus célèbres haltes européennes utilisées lors des flux migratoires par l'avifaune. Située en prolongement du littoral, de la Mer Baltique et de la Mer du Nord, les baies de Canche, de Somme et d'Authie représentent des sites primordiaux de la façade maritime occidentale.

➤ **Baie de Canche et couloir des trois estuaires**

Statut

- SIC

Code

- FR3102005

Communes

- Aucune commune, région biogéographique marine 100 % Atlantique

Surface

- 33 306 ha

Responsable du site

- DREAL Nord-Pas-de-Calais
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Habitats

- [\[1110\]](#) Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- [\[1130\]](#) Estuaire
- [\[1140\]](#) Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- [\[1210\]](#) Végétations annuelles des laisses de mer
- [\[1310\]](#) Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- [\[1330\]](#) Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)

Espèces

- [\[1095\]](#) Lamproie marine
- [\[1099\]](#) Lamproie de rivière
- [\[1351\]](#) Marsouin commun
- [\[1364\]](#) Phoque gris
- [\[1365\]](#) Phoque veau-marin
- [1102] Grande alose
- [\[1106\]](#) Saumon atlantique

Enjeux et objectifs de gestion

Le site "Baie de Canche et couloir des trois estuaires" est principalement ciblé pour les habitats d'intérêt communautaire "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110), "Estrans sableux et/ou vasières exondés à marée basse" (1140) et "Estuaires" (1130).

➤ **Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen**

Statut

- SIC

Code

- FR3100480

Communes

- CAMIERS
- CONDETTE
- DANNES
- EQUIHEN-PLAGE
- ETAPLES
- LEFAUX
- NEUFCHATEL-HARDELOT
- PORTEL (LE)
- SAINT-ETIENNE-AU-MONT

Surface

- 1 658 ha dont 3 % de superficie marine

Responsable du site

- DREAL Nord-Pas-de-Calais
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Habitats

- [\[1130\]](#) Estuaire
- [\[1140\]](#) Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- [\[1210\]](#) Végétations annuelles des lasses de mer
- [\[1220\]](#) Végétation vivace des rivages de galets
- [\[1230\]](#) Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- [\[1170\]](#) Récifs
- [\[1310\]](#) Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- [\[1330\]](#) Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)
- [\[2110\]](#) Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (Dune blanche)
- [\[2120\]](#) Dunes mobiles embryonnaires
- [\[2130\]](#) Dunes cotières fixées à végétation herbacée (Dune grise)*
- [\[2160\]](#) Dunes à Hippophae rhamnoides
- [\[2170\]](#) Dunes à Salix repens subsp. argentea (Salicion arenariae)
- [\[2180\]](#) Dunes boisées des régions atlantiques, continentales et boréales

- [2190] Dépressions humides intradunales
- [3140] Eaux oligo-mésotrophe calcaires avec végétation benthique à Chara sp.
- [3150] Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- [6210] Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (festucobrometalia)
- [6230] Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- [6410] Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- [6430] Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins
- [6510] Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- [7140] Tourbières de transition et tremblantes
- [7230] Tourbières basses alcalines
- [91D0] Tourbières boisées*
- [91E0] Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*
- [9120] Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)
- [9130] Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- [9190] Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

Espèces

- [1014] Vertigo étroit
- [1044] Agrion de mercure
- [1166] Triton crêté
- [1304] Grand rhinolophe
- [1321] Vespertilion à oreilles échancrées
- [1364] Phoque gris
- [1365] Phoque veau-marin
- [1903] Liparis de Loesel
- [6199] Ecaille chinée

Enjeux et objectifs de gestion

Les intérêts spécifiques de ce vaste site résident dans le regroupement de tous les types de côtes existant sur le littoral du Nord de la France :

- l'estuaire de la baie de Canche est le seul estuaire de type picard ayant conservé une rive nord, "le musoir", indemne de tout endiguement et altération notable, constituant ainsi, un site unique que l'on peut qualifier d'exceptionnel avec son

système complexe de contre poulter du Pli de Camiers, associé par ailleurs à un vaste ensemble de dunes plaquées sur l'ancienne falaise crétacique.

- les dunes médiévales et contemporaines récentes, d'altitude faible à moyenne (5 à 30 m) sont creusées de plus ou moins vastes dépressions inondables où affleure la nappe d'eau douce.

- les dunes plus anciennes, plaquées sur l'ancienne falaise de craie culminant à 151 m au Mont Saint-Friex ou pénétrant vers l'intérieur des terres et recouvrant, vers le Nord, les affleurement jurassiques du Boulonnais (placages sableux du Val d'Ecault) [système acide interne].

- la falaise d'Equihen représentant après le site du Cap Gris Nez, un des deux plus remarquables exemples, à l'échelle du littoral français, de falaise jurassique d'argiles, de marnes et de grès du Kimméridgien.

- les marais littoraux.

➤ La Pointe du Touquet

C'est une zone estuarienne de la baie de Canche. Ainsi comme dans les trois autres sites N 2000 mitoyens, on y retrouve des mollières, un massif dunaire, un banc de sable, un estran en haut duquel des laisses de mer se déposent.

Comme pour les autres sites N 2000, ce site regroupe des habitats et des espèces floristiques et faunistiques ayant un intérêt patrimonial et il possède de fort enjeux écologiques (Figure 9). Il est donc nécessaire de limiter au maximum l'effet que pourraient avoir les coureurs et le public pour que la manifestation ait lieu dans le respect du site classé.

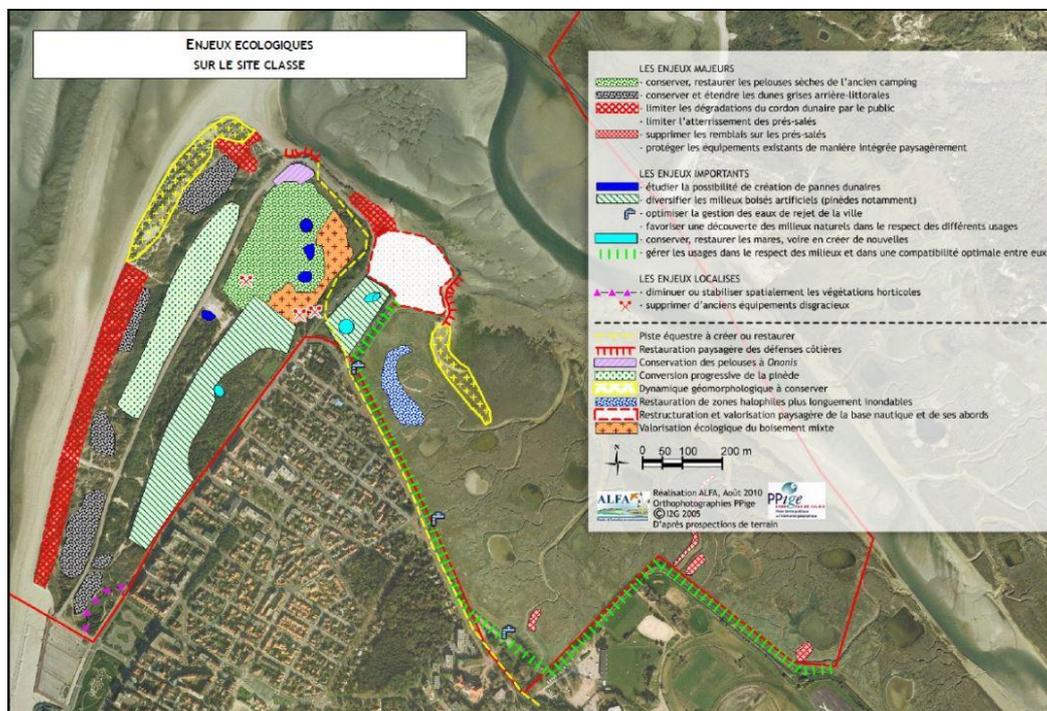


Figure 9 : Cartographie des enjeux écologiques sur le site classé de la Pointe du Touquet (réalisé par le bureau d'étude ALFA et présentée à l'atelier EUCC du 7 octobre 2010).

Importance des sites

Ces sites se caractérisent par un complexe d'estuaires et d'estrans vaseux en connexion écologique. Ce complexe est majeur à l'échelle de la façade. Il joue un rôle essentiel de nourricerie de poissons et constitue, pour les poissons amphihalins, la limite amont des niches écologiques en estuaire. Cette zone est un véritable réservoir de biodiversité et d'espèces remarquables.

L'estuaire concerné présente l'ensemble des habitats atlantiques caractéristiques de la slikke et du shorre, soit plus d'une vingtaine de groupements, dont certains très remarquables et fragiles, liés aux contacts des dunes et prés salés et dépendants des degrés de salinité. La morphologie de cet estuaire dit picard est très caractéristique et originale avec son système de poulie et musoir, en particulier le musoir sur la rive nord de la Canche est le seul indemne de tout endiguement et altération notable, et constitue un site exceptionnel avec son système complexe de contre poulie du Ply de Camiers.

Le site se justifie également par la présence de trois espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement ce secteur, comme le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina* - 1365) , sédentaire et reproducteur en baie de Somme et dont 5 à 12 sont dénombrés en 2015 en baie de Canche (Jacky Karpouzopoulos/CMNF, communication personnelle), le Phoque gris (*Halichoerus grypus* - 1364) présent hors période de reproduction, au nombre de 3 à 4 individus qui restent côté mer et n'entrent pas dans la baie (Jacky Karpouzopoulos/CMNF, communication personnelle), et le Marsouin commun (*Phocoena phocoena* - 1351) , dont la fréquentation est moins bien connue.

III. Espèces et Habitats à prendre en compte lors de la course et de la marche de la passe pierre

Afin d'étudier les incidences de la manifestation, une largeur d'emprise de la course de 100 m a été utilisée (50 m de part et d'autre du tracé). La surface potentiellement impactée est donc de **104 ha** pour la course et de **93 ha** pour la marche (Figure 10) (si il s'agit de la course bis, elle sera de **98 ha**, Figure 11).

Il est à noter que la zone d'emprise de la course et de la marche peut être réduite sur certaines zones, notamment au niveau du port puisque celle-ci s'étend sur les routes. De plus, selon certains passages, il est impossible aux coureurs et aux marcheurs de divaguer, l'emprise de 100 m est donc bien souvent à relativiser. D'autant que les guides pour la marche et les signaleurs, secouristes et BNSSA sont également présent pour rappeler à l'ordre les participants.

Il faut aussi garder à l'esprit que la passe pierre en baie de Canche, d'après le plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale se trouve dans l'aire d'intérêts patrimoniaux et de maintien de l'activité humaine (professionnelle et récréative).

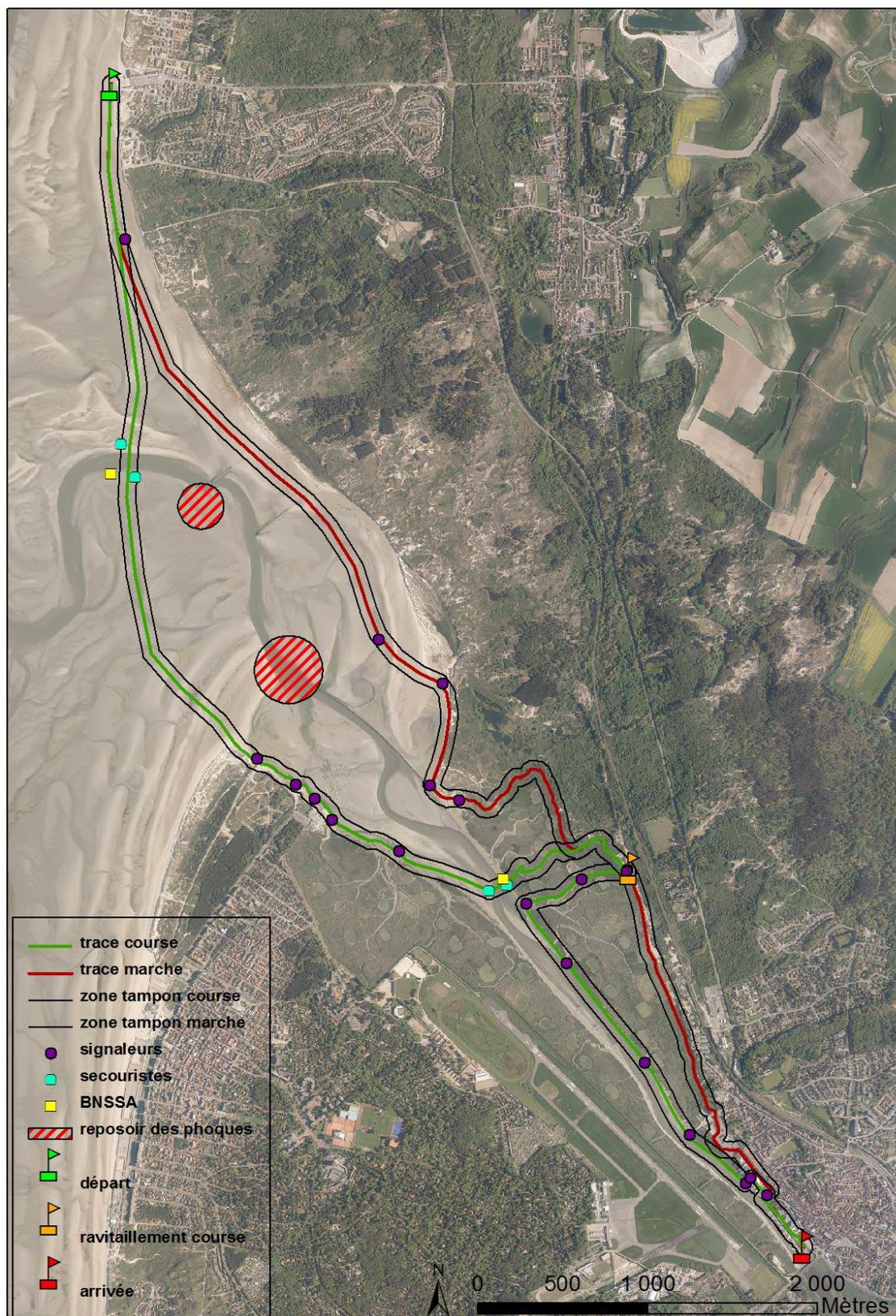


Figure 10 : Cartographie du cheminement de la course (en vert) et de la marche (en rouge) de la Passe pierre et emprises de celles-ci (zone tampon) en considérant une largeur de 100 m (50 m de part et d'autre du tracé).

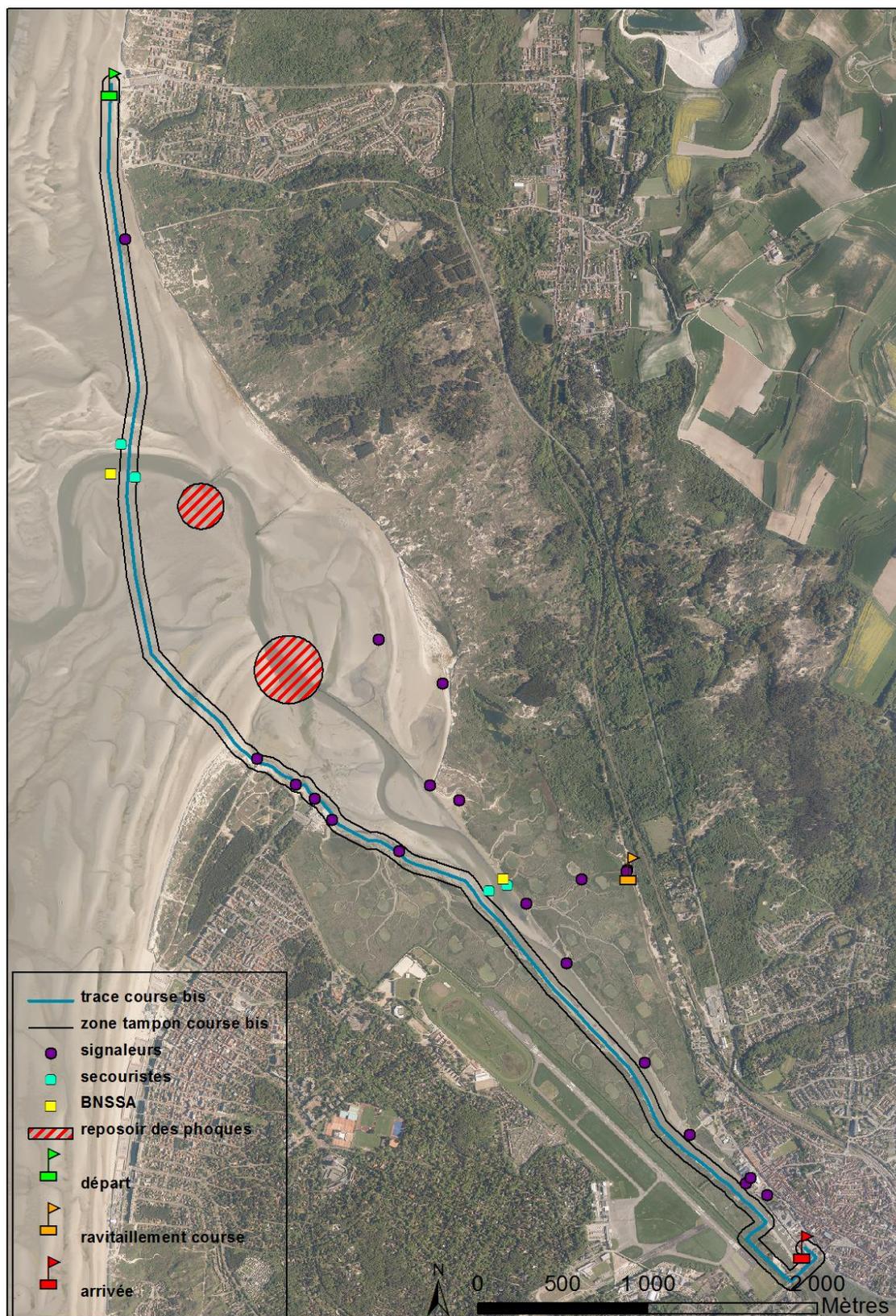


Figure 11 : Cartographie du cheminement de la course bis (en bleu) de la Passe pierre et emprise (zone tampon) de celle-ci en considérant une largeur de 100 m (50 m de part et d'autre du tracé).

Habitats potentiellement impactés dans la zone de la course et de la marche

La zone de parcours traverse différents habitats dont des zones exemptes de végétations et d'autres faisant partie des prés salés.

Les habitats susceptibles d'être concernés par la manifestation sportive sont surtout les estuaires (code N 2000 : 1130), les replats boueux ou sables exondés à marée basse (code N 2000 : 1140), la végétation annuelle des laisses de mer (code N 2000 : 1210), les prés salés atlantiques (code N 2000 : 1330) ou encore les végétations pionnières à salicorne ou aster et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses (code N 2000 : 1310).

Les habitats présents à moins de 100 m de l'emprise de la course et de la marche sont listés ci dessous :

Astero tripolium-Suaedetum maritimae Géhu & Franck 1982

Spartinetum anglicae Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et *Puccinellia*

Thero-suaedetea splendentis Rivas Mart. 1972

Mosaïque de *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 et de *Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976

Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae Géhu, 1976

Halimionetum portulacoidis Kuhnholz-Lordat 1927

Mosaïque de *Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976 et de *Thero-suaedetea splendentis* Rivas Mart. 1972 et de Sol nu

Spartinetum anglicae Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984

Mosaïque de *Halimonio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976 et de *Scirpetum compacti* (Van Langend. & Beeftink 1931) Beeft. 1957 ? ss grpe à Puccinellie et Spartine

Mosaïque de *Astero tripolium-Suaedetum maritimae* Géhu & Franck 1982 et de *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie

La course traverse également des filandres (Figure 12). Elles peuvent être reliées à l'habitat 1130-1 Slikke en mer à marée basse (façade atlantique) du cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier.



Figure 12 : Photographie d'une filandre traversée lors de la course

Elles sont dominées par les oligochètes, *Nereis diversicolor* (vérouille) et *Carcinus maenas* (crabe vert) au niveau des berges (Perrot, 2012 ; Ruellet, 2013).

Il est à préciser que la partie de la course qui traverse les prés salés emprunte des chemins déjà existants (régulièrement utilisés par les chasseurs pour accéder aux huttes de chasse) et que la marche, une fois la plage des pauvres passée reste aussi sur des chemins déjà aménagés (Figure 13).



Figure 13 : Illustration de chemins empruntés par la course et la marche de la Passe pierre

Les parkings et les zones d'accueil du public (départ et arrivée) se trouvent en dehors des espaces N 2000. Sur le port d'Étaples, la circulation sera modifiée et encadrée par la gendarmerie.

En ce qui concerne la zone de ravitaillement en zone N 2000, elle se situe au carrefour de 2 chemins dont le principal, sur le GR 120 est utilisé par des voitures (Figure 14).



Figure 14 : Zone de ravitaillement prévue sur le parcours de la course, il y sera installé des poubelles et elle donnera accès à du sucre, des raisins secs sans emballage et de l'eau

Espèces potentielles dans la zone de la course et de la marche.

Aucune espèce végétale de la DHFF n'est présente sur la zone de course. En effet, le milieu estuarien est très sélectif et ne permet ni l'implantation du *Liparis de Loesel*, ni celle de l'*Ache rampante*.

Aucune espèce d'insecte de la DHFF n'est connue pour occuper les milieux estuariens.

Seuls les mammifères marins (*Grand Dauphin*, *Marsouin commun*, *Phoque gris*, *Phoque veau-marin*) et le *Vespertilion à oreilles échancrées* pourraient occuper la zone estuarienne de la course. Cependant, aucune observation de *Grand Dauphin* ni de *marsouin commun* vivant n'ont encore eu lieu en baie de Canche. Les 3 phoques gris recensés en 2015 restent plutôt du côté mer, sans entrer dans la baie et les 12 *Veau-marins* présents en baie de Canche (*Jacky Karpouzopoulos/CMNF*, communication personnelle) ne sont pas en période de mise à bas, cependant pour éviter tout dérangement, le parcours de la course a pris en compte les zones de reposoirs et les a évitées au maximum, suivant les conseils d'EDEN 62.

Certaines espèces d'oiseaux reprises dans le Formulaire Standard de Données de la ZPS, comme le *gravelot à collier interrompu* ou le *bécasseau Sanderling* nichent dans le milieu estuarien. Cependant, ils nichent entre la laisse de mer et le pied des dunes.

Aucune espèce d'oiseau de la Directive oiseaux n'est connue pour nicher sur le bas de l'espace estuarien (entre la mer et la laisse de mer) par lequel passe la course et la marche. Cependant, cette zone, en particulier la plage des pauvres à marée basse

pourrait être utilisée pour l'alimentation de certaines espèces de l'avifaune et comme zone de halte migratoire à certaines périodes de l'année, en particulier :

- Aigrette garzette
- Avocette élégante
- Balbuzard pêcheur
- Barge rousse
- Bernache Nonette
- Combattant varié
- Echasse blanche
- Grande Aigrette
- Gravelot à collier interrompu
- Harle Piette
- Hibou des marais
- Marouette de Baillon
- Mouette mélanocéphale
- Spatule blanche
- Sterne caugek
- Sterne pierregarin

Les autres espèces pourraient être observées de passage au dessus de la zone estuarienne.

IV. Effets potentiels de la course et de la marche

Dans le cadre d'une étude d'incidence, l'objectif est d'étudier l'incidence potentielle d'un projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du Formulaire Standard de Données (FSD) des sites N 2000.

Effets sur les espèces

Les phoques gris et les phoques veau marins dans la baie de Canche sont peu nombreux par rapport à la baie de Somme (Calouin, 2010). Cependant, certains individus ont pu être observés dont quelques uns stationnent sur les bancs de sables du bout de la digue. Ils sont toujours situés à proximité d'un accès à l'eau leur permettant une fuite rapide. Il est très peu probable que des individus soient à proximité du parcours de la course et de la marche. Si cependant, cela s'avérait être le cas, les capacités de fuite de l'animal lui permettraient de regagner des zones plus tranquilles.

La zone de course et de la marche peut croiser des zones d'alimentation de certaines espèces d'oiseaux de la Directive oiseaux. Cependant, la largeur de la zone impactée est faible et le temps de passage des participants est très court. Ainsi les oiseaux pourront aller s'alimenter sur des zones de substitution. La zone de la marche traverse en partie la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Canche, dans laquelle on retrouve le Petit Gravelot qui nidifie entre le pied des dunes et la laisse de mer à cette période. Afin de ne pas le perturber, les participants seront canalisés sur la plage, entre la mer et la laisse de mer (Figure 15) grâce à des signaleurs et aux 10 guides formés par Eden 62. De plus, les marcheurs sont divisés en groupe de 50 personnes ce qui aide à leur cadrage. Aucun véhicule motorisé n'entrera dans la zone de la Réserve et les chiens y sont interdits, tout comme durant cette manifestation sportive.



Figure 15 : Identification des zones autorisées et interdites lors de la marche qui seront canalisées par les guides (photo prise à marée haute, la marche s'effectuera à marée basse)

Le vespertillon à oreilles échancrées n'est actif que la nuit et ne peut donc être impacté par la manifestation sportive qui aura lieu l'après-midi. Par ailleurs, il n'est pas connu pour utiliser ce type de milieu.

De plus, il n'y a pas de diffusion sonore sur les sites naturels traversés durant la course et les mégaphones sont interdits. Ainsi, la faune ne sera pas dérangée par le bruit.

Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que la manifestation sportive de la passe pierre en baie de Canche n'a pas d'impact significatif sur les espèces de la DHFF ni sur celles de la Directive oiseaux au sein des sites N2000.

Effets sur les habitats

Dans le cadre du projet d'évaluation des ressources en végétaux marins exploitables sur les trois estuaires picards, une cartographie de la végétation des zones de végétations basses a été réalisée (Duponchelle, 2013) suite à des prospections de terrain effectuées entre l'été et le début de l'automne 2013. C'est sur cette base de travail que s'appuie les propos et les cartographies suivantes.

Tous les habitats constitués de végétaux, présents sur le parcours, hormis le *Spartinetum anglicae*, sont des habitats de la DHFF (mentionnés dans le cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier). Certains de ces habitats sont sensibles au piétinement. En particulier, l'*Halimionetum portulacoidis* (Obionais) qui est constitué de ligneux bas, vivaces, particulièrement vulnérables.

Les zones où cet habitat est bien représenté sont situées en bordure de la Canche, zone sur laquelle les coureurs empruntent la zone sableuse. Quelques autres zones sont également présentes à proximité des filandres. Il faut cependant garder à l'esprit que lors de cette course, les participants cherchent à avancer le plus rapidement possible et devraient, en toute logique, éviter ces zones de végétations hautes et difficiles à parcourir au profit de zones plus rases (telles les *Puccinellietum maritimae*) peu sensibles au piétinement (Figure 16) présente sur les chemins empruntés.



Figure 16 : Photographie d'un chemin de puccinellie emprunté lors de la course avec de part et d'autre les fourrés à obione.

Le recouvrement en obione en baie de Canche est illustré Figure 17. Les parcours de la passe pierre y sont superposés. Ils ne passent jamais dans l'obione puisque la zone de la course qui traverse les prés salés emprunte les chemins (comme expliqué précédemment) qui sont jonchés de puccinellie.

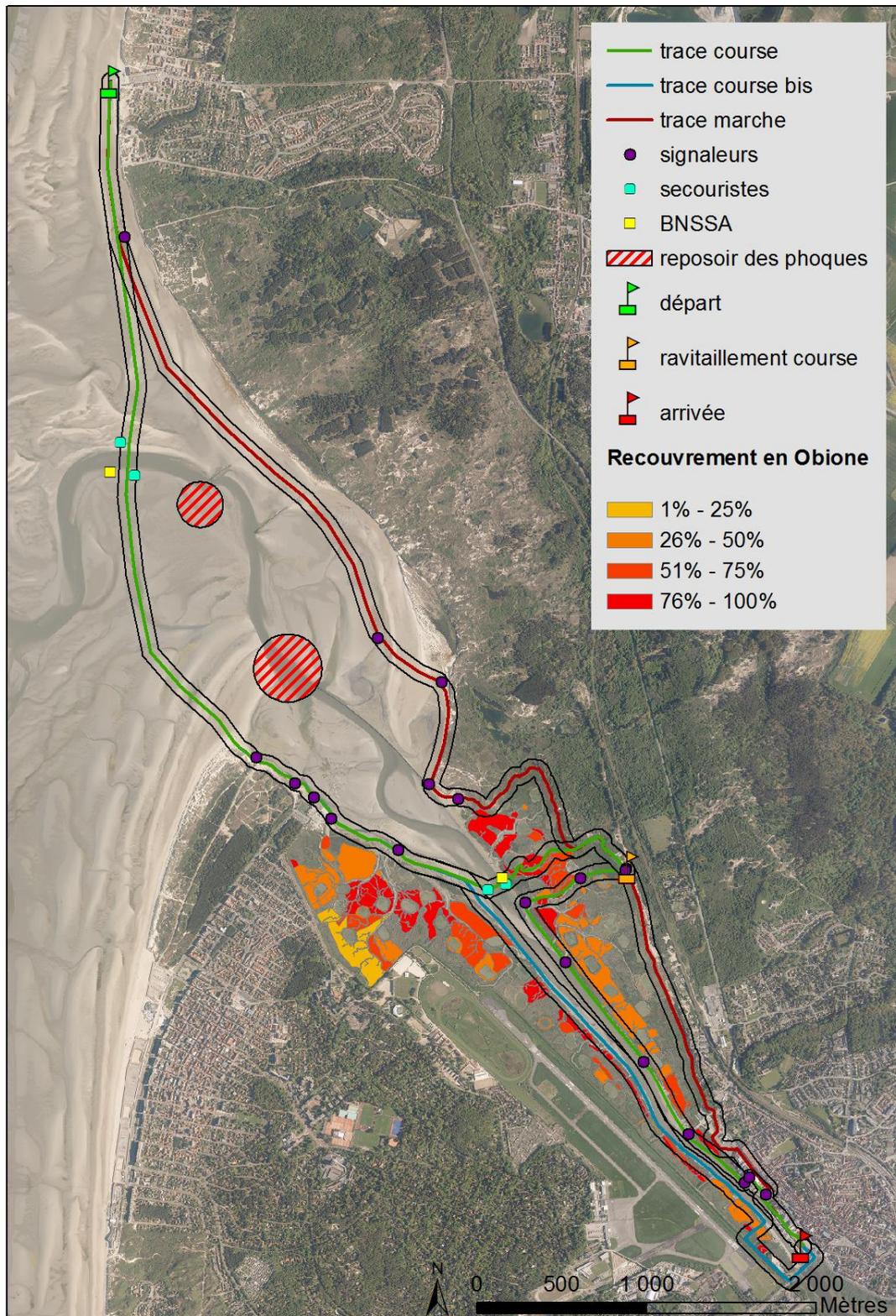


Figure 17 : Cartographie du recouvrement en obione de la baie de Canche et superpositions des parcours de la Passe pierre.

Le recouvrement en salicorne et en aster est présenté de la même façon que pour l'obione (Figures 18 et 19). Outre la puccinellie et l'obione, ils représentent les espèces majoritaire des habitats prés salés. Comme pour l'obione, les parcours ne passent pas par ces zones végétalisées.

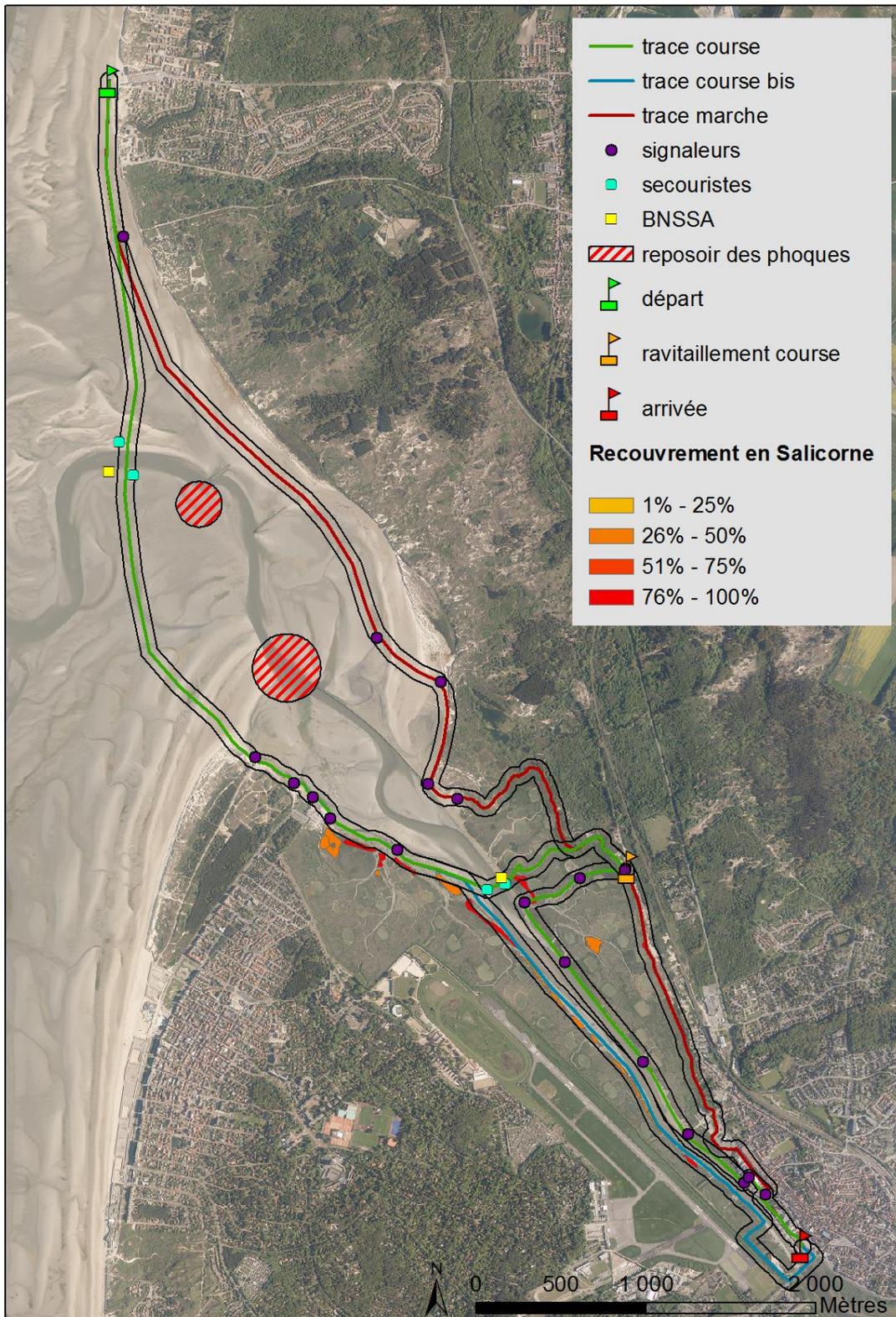


Figure 18 : Cartographie du recouvrement en salicorne de la baie de Canche et superpositions des parcours de la Passe pierre.

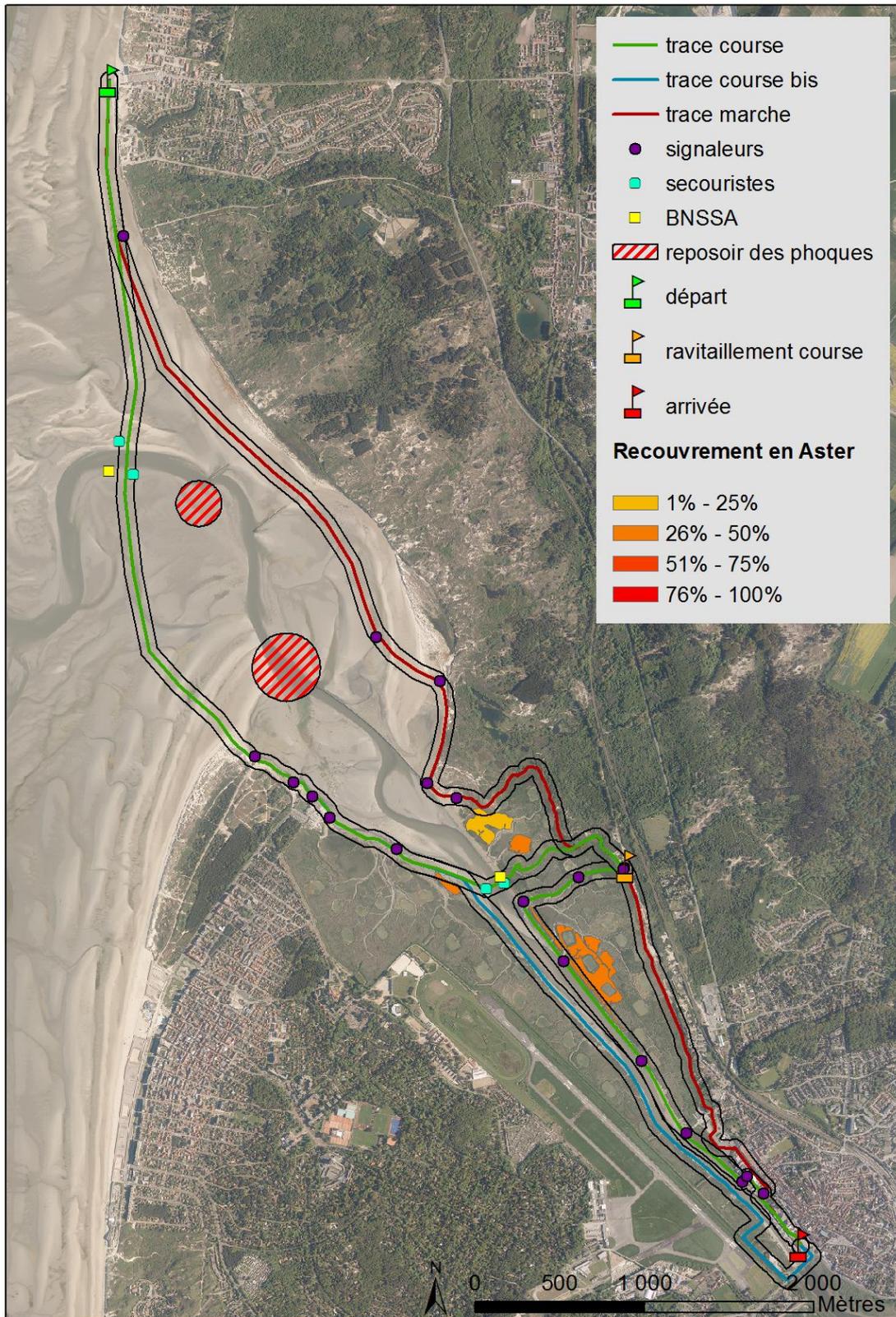


Figure 19 : Cartographie du recouvrement en aster de la baie de Canche et superpositions des parcours de la Passe pierre.

Les 1200 coureurs et les 500 marcheurs attendus au maximum qui seront encadrés et sensibilisés à l'environnement qu'ils vont traverser auront donc un impact négligeable sur ces habitats végétalisés qu'ils rencontreront.

La zone de course traverse également des zones de « sables nus », qui constituent également des habitats de la DHFF. Cependant, au vu de l'emprise de la course, de la rapidité de remise en place des invertébrés après une perturbation de ce type, sur de faibles largeurs, nous pouvons considérer l'impact de la course comme négligeable sur ce type d'habitat.

La manifestation sportive passe par deux SIC (Figure 20) :

- FR 3102005 - Baie de Canche et couloir des 3 estuaires
- FR 3100480 - Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen

Le premier, FR 3102005 d'une superficie de 33 306 ha est 100 % marin. Six habitats sont présents sur ce site, cependant, la passe pierre en baie de Canche (en considérant l'emprise de 100 m de la marche et de la course) ne passe que par quatre de ces habitats :

- l'habitat 1110 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 0,1 %
- l'habitat 1130 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 5 %
- l'habitat 1140 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 10 %
- l'habitat 1310 dont le pourcentage d'habitat investi par la manifestation est de 1 %

Il est à préciser que chaque habitat représente déjà lui-même un pourcentage de couverture par rapport au site N 2000 sur lequel il se trouve.

Donc par rapport à la surface totale du site (33 306 ha), l'emprise de la manifestation sportive (200 ha au maximum) ne correspond qu'à 0,6 % de cette surface.

Le second site, FR 3100480 d'une superficie 1 658 ha est marin à 3 %. Seul la marche passe au sein du site. Il est composé de 29 habitats différents.

La marche ne passe que par l'habitat 1140 qui représente au sein du site 0,47 % de superficie. La distance traversée par la marche dans l'habitat correspond à 0,5 km, soit environ 20 % de l'habitat 1140.

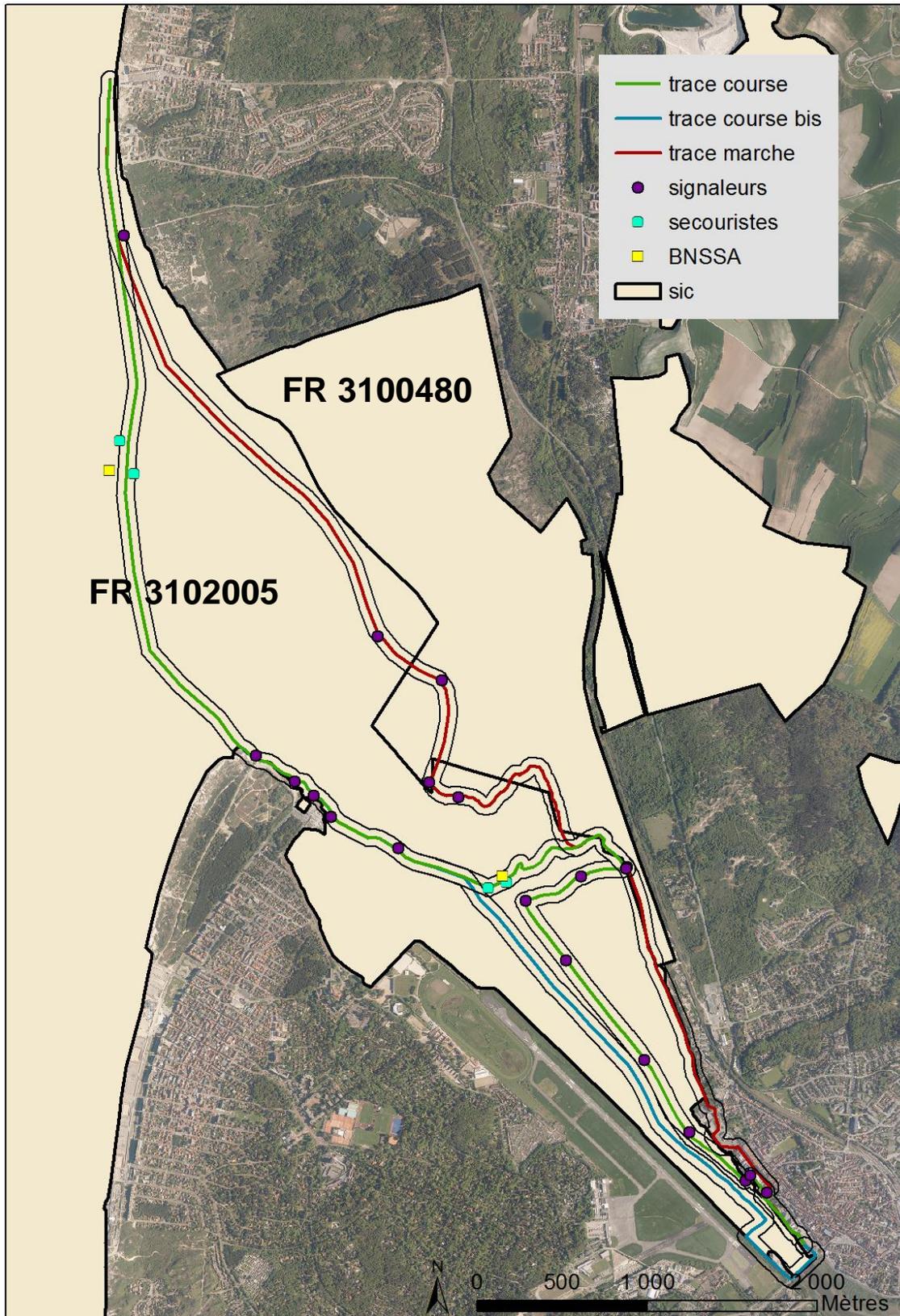


Figure 20 : Cartographie des SIC par lesquels passe la course et la marche

En ce qui concerne les déchets liés à la course et qui peuvent altérer les habitats s'ils ne sont pas gérés, l'association OSE a mis en place différents moyens ayant pour objectif de sensibiliser les coureurs et spectateurs à l'environnement (rappel des consignes avant le départ, bénévoles répartis le long de la course permettant des rappels à l'ordre si nécessaire, des bénévoles "balais" qui suivront le dernier coureur et le dernier marcheur pour s'assurer qu'aucun déchet ne restera sur place). Une benne est placée à l'arrivée de la course ainsi que des poubelles sur la zone de ravitaillement et 100 m en aval (encadrées ici encore par des signaleurs) qui permettront aux participants de jeter d'éventuels macro-déchets. Le ravitaillement donnera aux participants accès à de l'eau, du sucre et des raisins secs, ce qui limitera au maximum les déchets afin qu'ils ne génèrent pas de nuisances au milieu marin, côtier et intertidal.

Effets cumulés

Les parcours de la course et de la marche se superposent au début de la manifestation sportive, sur la zone de sable nu ainsi que sur un morceau de chemin, au niveau de la zone de ravitaillement. Ces zones ne sont pas sensibles au piétinement, il n'y aura donc pas d'effet cumulé entre les deux épreuves. De plus, le départ de la course est prévu après le départ de la marche ce qui évite d'avoir des effets cumulés indirects.

Aucune autre manifestation n'est à notre connaissance prévue en même temps que la passe pierre en baie de Canche au même endroit ou à proximité. Il n'y a donc pas d'effet cumulé supplémentaire à prendre en compte.

Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que la Passe pierre n'a pas d'impact significatif sur les habitats de la DHFF qu'elle traverse au sein des sites N 2000.

V. Conclusions

Il a été montré que la course et la marche de la passe pierre n'ont pas d'impact significatif direct ou indirect

- **ni sur les habitats de la DHFF qu'elles traversent au sein des sites N 2000.**
- **ni sur les espèces de la DHFF ou Directive oiseaux des sites N2000.**

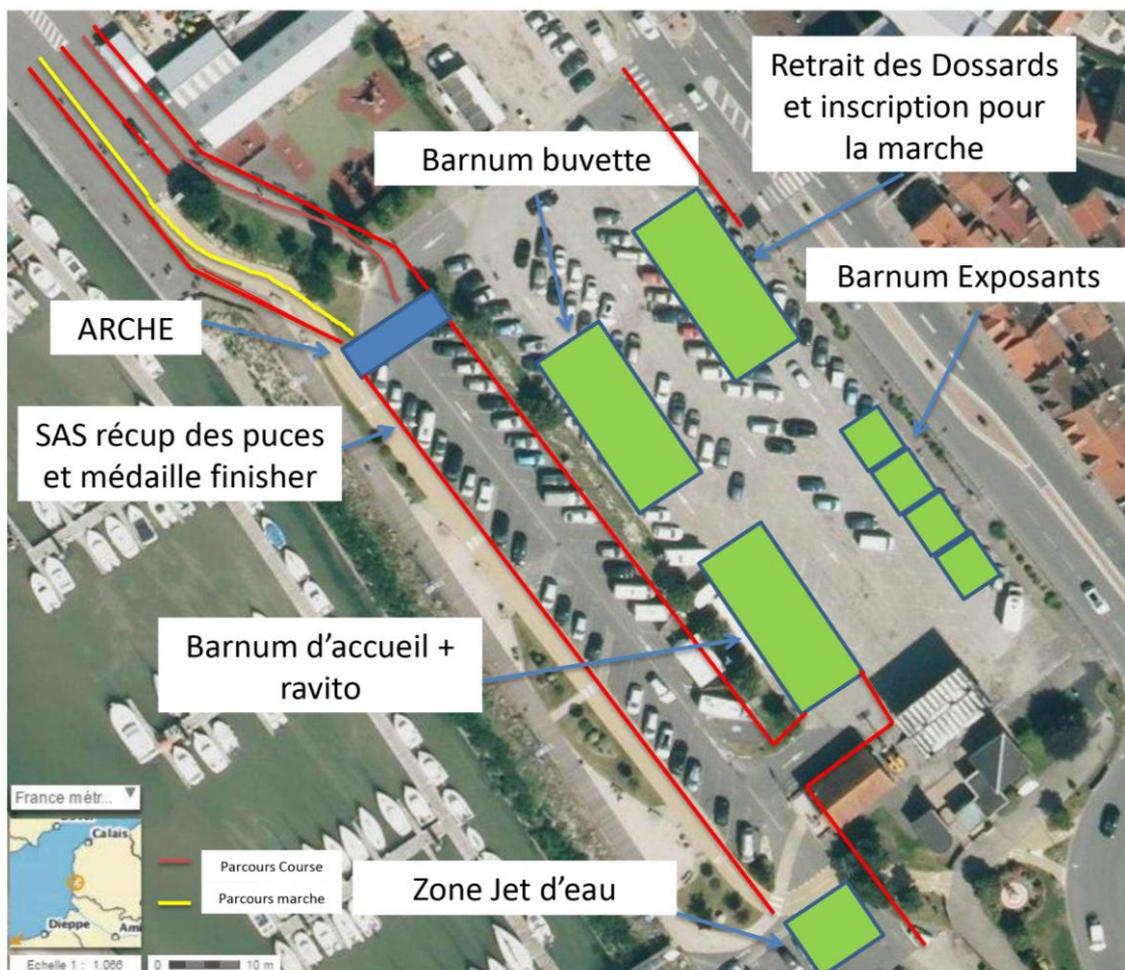
De plus, la passe pierre en baie de Canche ne nuit pas aux habitats marins, côtiers, estuariens et intertidaux qui sont reconnus et protégés dans la dynamique de l'évolution naturelle. Elle ne nuit pas non plus au fonctionnement de l'écosystème ni à la conservation des espèces.

En plus de ces objectifs de ne pas avoir d'incidence sur l'environnement, Monsieur Gosselin souhaiterait sensibiliser au maximum les participants à l'environnement, afin qu'ils soient plus respectueux des milieux marins, littoraux et estuariens. Et ainsi devenir des acteurs de la protection du patrimoine maritime naturel.

Bibliographie

- Calouin F. (2010). Le retour du Phoque veau-marin *Phoca vitulina* dans l'estuaire de la Canche (62,PP - W06,07). *La Revue de Nord Nature* 140 : 11-15.
- Duponchelle G. (2013). Estimation des surfaces de végétaux exploitables au niveau des trois estuaires picards (Canche, Authie et Somme). Rapport du GEMEL n°13-035. 11 p.
- Foisil C., Durbec A., Fougérol D., Michelot J.-L., Morand A. (2002). les zones humides et la ressource en eau. Guide technique. *Etudes sur l'eau* 89 : multipaginé.
- Perrot E. (2012). Evaluation des ressources exploitables d'*Hediste diversicolor* et *Carcinus maenas* dans les estuaires picards : Somme, Authie et Canche. Mémoire de Master 2 Ecologie. GEMEL, Université Lille 1, Université du Littoral Côte d'Opale : 39 p.
- Ruellet T. (2013). Evaluation des gisements de verouilles exploitables dans les estuaires picards (Canche, Authie et Somme) : prospections complémentaires 2013 et synthèse 2012-2013. Rapport du GEMEL n° 13-032 : 18 p.

Annexe 1 : Organisation et zone de stockage à l'arrivée des participants (Etaples)



Annexe 2 : Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000

Incidences Natura 2000

Trame d'évaluation simplifiée d'un projet de manifestation sportive

Nom de la manifestation sportive : LA PASSE-PIERRE

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive :

Nom : GOSSELIN Jean-Michel

Adresse : 10 ALLÉE DU VALLON, 62630 ETAPLES/MER

Téléphone : 06.70.65.74.27

Email : jeanmichel.gosselin62@gmail.com

1- Description de la manifestation sportive

Joignez, si nécessaire :

- Des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire

Une localisation cartographique la plus précise possible de la manifestation sportive (itinéraire, localisation des aires de stationnement, des aires pour le public, des zones d'interdiction, des accès prévus pour les spectateurs, des voies susceptibles d'être prises pour l'encadrement de l'événement, des zones de logistiques). Il est fortement conseillé d'utiliser une **carte IGN au 1/25 000° comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation.**

Dès lors que la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura, il convient de fournir une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone. Le cas échéant, un carte localisant la manifestation par rapport aux habitats naturels et habitats d'espèces du site Natura 2000 pourra également être jointe. La cartographie des habitats est disponible dans le document d'objectif.

Manifestation sportive soumise à évaluation des incidences Natura 2000 au titre :

- De la liste nationale
- D'une liste préfectorale Natura 2000

« Activité sportive » et « Format de la manifestation sportive »

Lorsqu'il y a une référence au plan (cf. Plan), cela signifie que vous devez localiser l'information sur la carte IGN.

• **Nature de l'épreuve sportive :**

- Manifestation ne comportant pas la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, sur la voie publique

Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

- Manifestation comportant la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, sur circuit terrain ou parcours

Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

- Manifestation nautique en mer ne concernant pas des engins motorisés

Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

- Manifestation nautique en mer concernant des engins motorisés

Préciser le type d'engins motorisés engagés dans la manifestation :

- Manifestation aérienne :

Préciser le type d'avions (ou aéronefs) engagés dans la manifestation :

- Autre type de manifestation :

(décrire la nature de la manifestation)

..... Course pedestre et marche, 2 parcours se conpondant
sur la moitié du trajet. Traversée de la Canche en 2 endroits
pour la course pedestre
.....

- **Description de l'emprise de l'épreuve** (cf. Plan) - MARCHÉ DE LOUVERVE AVEC ACCOMPAGNEMENT
(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire, longueur ou périmètre du parcours) - TIENT

..... Départ de S^{te} CECILE PLAGE → S^t GABRIEL → TRAVERSEE CANCHE. BANC DU
PILORI. BERGES DU TOUQUET. TRAVERSEE DE LA CANCHE - BERGES ETAPLES. PORT
.....

- **Date, horaire et durée de la manifestation sportive :** ETAPLES

..... 05 MAI 2016. DEPART MARCHÉ - 17^h00. DEPART COURSE - 17^h30.

- **Budget prévisionnel :** 15 000[€] FIN EPREUVE. 20^h00

- **Délivrance de titre :** International
 National

- **Travaux préparatoires éventuels et techniques de réalisation** (cf. Plan) (Calendrier, types d'outils et d'opération, surfaces et/ou volumes concernés)
Exemple de travaux : création de parking, balisage

.....
 Sans objet

- **Nombre approximatif de participants :** 1200 coureurs, 500 marcheurs.

- **Nombre prévisionnel de spectateurs :** 500

- **Dimensions des stationnements des véhicules (surface) et localisation** (cf. Plan) : ci-joint Plan Annexe A

- **Dimensions des aires spectateurs (surface) et localisation** (cf. Plan) : PORT D'ETAPLES + PARKING PORT DE PLAISANCE + CENTRE NAUTIQUE DE LA CANCHE

- **Accès et cheminements prévus des participants et spectateurs sur le lieu de l'événement** (cf. Plan) : SIGNALS - PANCARTES DIRECTIONNELLES - BARRIERES - RUE BAU; POUR LA MARCHE → GUIDES FORTES PAR EDEN 62

- **Description de la logistique en annexe de la manifestation sportive** (cf. Plan) :

(Zone de ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, restauration, sonorisation, site de remise de prix...)

..... Zone de ravitaillement : Pk 7.5
 Poste secours à la zone de ravitaillement et zone d'arrivée
 Nettoyage Port de Plaisance
 Site de remise des prix au port d'Etaples (voir Plan)

- **Nombre et types de véhicules à moteur nécessaires à l'organisation** (sécurité, logistique...) et **identification des voies qu'ils sont susceptibles d'emprunter** (cf. Plan) : 1 4x4. Plage ST CECILE → 1^{re} traversée.

- **Fréquence de la manifestation sportive** (x fois/an) : 1 x par an. 1 Quad Parking Centre Nautique → Zone de ravitaillement.

Nouvelle manifestation sportive : Oui Non

Si non, nouveau parcours : Oui Non

« Environnement »

- **Situation de la manifestation sportive par rapport aux sites Natura 2000 :**

Hors site Natura 2000 (Distance minimale : m)

Tout ou en partie en site Natura 2000

- Autres espaces naturels protégés traversés par la manifestation sportive :

..... CONTOURNEMENT DE LA RESERVE NATURELLE POUR LA MARCHÉ
 CONTOURNEMENT DU REPOSIR PHOQUES GRIS ET VEAUX MARIAS

- Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants (joindre les éventuels supports d'accompagnement)

..... SUIVRE IMPERATIVEMENT LE BALISAGE
 INTERDICTION FORMELLE DE PENETREER DANS LES DUNES
 INTERDICTION AUX CHIENS TENEUS EN LAISSE
 AUCUNE TRACE DE PASSAGES APRES LA COURSE
 POUR LA MARCHÉ ACCOMPAGNEMENT SYSTEMATIQUE D'UN GUIDE FORNE PAR EDEN G2.
 (Voir panneau d'interdiction, zone de départ et zone d'inscription.)

- Définition de zones d'interdiction : Oui Non

Pour quelles raisons ont été définies ces zones d'interdiction ?

Localisez les sur la carte

..... POUR DES RAISONS DE PROTECTION DE LA NATURE (FAUNE ET FLORE)
 ET EN RAISON DE LA PROXIMITE DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BAYE DE CANCHE ET DES REPOSIRS PHOQUES GRIS ET VEAUX MARIAS

- Franchissement de cours d'eau ou zone humide : Oui Non

Si oui, de quelle manière sont franchis les cours d'eau ?

(Passage à gué, pont existant ...)

..... PASSAGE A GUE DE LA CANCHE (Voir Plan) PK 25 et PK 6
 A BASSE MER ENCADREMENT PAR BIVIERE (2 / TRAVERSEE)

2- Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site « oiseaux », site « Habitat Faune, Flore »)	Tout ou partie en site/ Hors site
ESTUAIRE DE LA CANCHE	FR 310038	ZPS	PARTIE
PAYE DE CANCHE	FR 3102005	SIC	PARTIE

ET COULOIR DES 3 ESTUAIRES

Estuaire de la Canche, dunes
 Plaines plaquées sur
 l'ancienne Palaise, forêt
 d'Hardelot et falaise d'Equihen.

FR 31 00480	SIC	PARTIE .
-------------	-----	----------

Il est possible à ce stade de directement passer à l'étape conclusion et d'indiquer qu'il n'y a pas d'incidence envisageable y compris à distance ou via le réseau hydrographique car la manifestation est suffisamment éloignée de tout site Natura 2000.

Si plusieurs sites sont concernés par la manifestation, les parties 3, 4 et 5 doivent être dupliquées. L'impact de la manifestation et les mesures de suppression et réduction d'impacts doivent être examinés site par site.

3- Description du site ou des sites Natura 2000 concernés

Nom et n° du site : SITES DECRIIS SUR DOCUMENT JOINT.....

Enjeux de conservation du site Natura 2000 :

a) Précisez les enjeux et objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

.....
..... cf document
.....
.....

b) Indiquez les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le(s) site(s)

.....
..... cf document
.....
.....
.....

(Informations disponibles sur le document d'objectifs (DOCOB), le formulaire standard de données (FSD))

4- Analyse des incidences de la manifestation

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes de la manifestation sportive sur les espèces et habitats et sur l'intégrité du site Natura 2000 (Nom et n° du site).

a) Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans la rubrique 3 :

Type d'habitat naturel	% d'habitat investi par la manifestation	Usage	Incidences potentielles	Remarques
<i>Exemple : Pelouse calcaire</i>	20%	Passage de participants (itinéraire)	Plétinement	

cf doc joint

Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement :

.....

b) Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation, ...) identifiés dans la rubrique 3 :

Catégorie d'espèce	Incidences potentielles	Population touchée	Remarques
<i>Exemple : Oiseaux</i>	<i>Dérangement</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	<i>Hors période de nidification</i>
	<i>cf document joint</i>		

Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement:

.....

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence).

5- Mesures réductrices ou de prévention

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Éléments identifiés comme ayant une incidence potentielle significative	Habitats ou espèces concernés	Mesures réductrices ou de prévention envisagées
<i>Exemple : Dérangement</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	<i>Définition de zones d'interdiction d'accès pour éviter le dérangement</i>
<i>cf document joint.</i>		

Exemple : signalisation des zones d'interdiction d'accès, modification du parcours, canalisation du public,

6- Conclusion

Compte tenu des mesures de réduction envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence résiduelle significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

NON, pas d'incidence ou incidence négligeable : ce formulaire est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation

Arguments :

TOUTES LES ZONES DE PASSAGE SERONT RECOUVERTES
PAR LES PROCHAINES BARRÉS... CORRECTION DE PASSE LE LUNDI
= 11.8
RATTAGE DES DECHETS EVENTUELS PAR L'EQUIPE RESPONSABLE
DE CETTE TACHE

OUI, effets potentiels significatifs : l'évaluation des incidences doit être poursuivie

A (lieu) : ETAPLES / MER	Signature :
Le (date) : 28.01.2017	

Annexe 3 : Règlement de la manifestation sportive Passe pierre en baie de Canche



REGLEMENT 2017

STATUT JURIDIQUE : « Office des Sports Etaplois » (OSE) est une association Loi 1901 dont le siège est en Mairie d'Etaples. L'association est déclarée sous le numéro W624000783 en date du 25 septembre 2015 en Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer.

COORDONNEES : L'association « Office Sports Etaplois » est dirigée par M. Jean-Michel GOSSELIN, joignable par téléphone au 06.70.65.74.27 ou par mail au jeanmichel.gosselin62@gmail.com. L'événement est consultable sur le site de la ville d'Etaples www.etaples-sur-mer.fr et sur www.chronopale.fr

DIRECTEUR DE COURSE : Le Directeur de la course est M. Jean-MICHEL GOSSELIN. Il donne le départ de l'épreuve et a autorité pour l'interrompre à tout moment, si lui ou le responsable du service de sécurité estime que celle-ci ne se déroule pas dans des conditions de sécurité suffisantes, ou de nature à présenter un danger pour les participants.

ASSURANCE : L'Association « Office des Sports Etaplois » a souscrit une assurance « Responsabilité Civile » à la MACIF sous le numéro **13456719**. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation, d'événements survenus à des coureurs qui n'ont pas été inscrits, qui ne se trouvent pas porteurs d'un dossard ou quittent le trajet de l'épreuve.

DATE : JEUDI 25 MAI 2017 **NOM :** "LA PASSE PIERRE EN BAIE DE CANCHE " 2ème Edition

HORAIRES : Marche découverte 9 km Départ à 17h30 / Course nature 10 km Départ à 19h00

DEPART : Plage de SAINTE-CECILE

ARRIVEE : Port d'ETAPLES-SUR-MER

EXCLUSIVEMENT à ETAPLES

RETRAITS dossards coureurs et bracelets marcheurs :

- **J - 2 :** Mardi 23 Mai de 18h à 20h, Salle César Caloin, Place du Gal de Gaulle à **Etaples**
- **J - 1 :** Mercredi 24 Mai de 18h à 20h, Salle César Caloin, Place du Gal de Gaulle à **Etaples**
- **Jour J :** **A ETAPLES UNIQUEMENT**, Jeudi 25 mai de 14h à 16h30 sur le port d'Etaples, « Stand Organisation »



DOTATION aux participants

Coureur : 1 dossard ; 1 puce électronique (à rendre dès votre arrivée) ; 1 lot

Marcheur : 1 lot (remis à l'issue de la marche et sur présentation du bracelet Marche) ;

Conseil pour les participants : Tenue sportive adéquate pour tous

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les inscriptions se font en ligne directement sur le site www.etaples-sur-mer.fr ou www.chronopale.fr

Course nature : Ouverte à tous, licenciés ou non licenciés, **16 ans et plus**

Marche découverte : Ouverte à tous, les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte

Course nature individuelle 10 km

Votre temps est enregistré par **CHRONOPALE** - Ouverture des inscriptions en ligne le **1er février 2017**

- 15€ - inscr. du 01/02 au 23/03
- 18€ - inscr. du 24/03 au 23/04
- 20€ - inscr. du 24/04 au 23/05

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR MEME

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison, ne sera effectué. Il en sera également ainsi en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur.

Certificat médical / Savoir nager 25 m / Pouvoir s'immerger en eau vive

Fournir un certificat médical **datant de moins d'un an**, avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et attester sur le côté : « **Je soussigné(e) Nom et Prénom, atteste sur l'honneur savoir nager 25 mètres et peut m'immerger en eau vive. Pour faire valoir ce que de droit. Daté et Signé(e)** » et être couvert par une assurance individuelle.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE pour les mineurs (16 ans et +) s'inscrivant à la course



Conserver le certificat médical et le présenter lors du retrait des dossards afin de régler des éventuels litiges (lisibilité, péremption, etc)

LICENCIÉS FFA copie de la licence + Certificat médical

Pour les licenciés, la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- **soit** d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé option Running, ou d'un Pass Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité ; **soit** d'une licence FFCO, FFPM, UNSS ou UGSEL, portant la mention Running en cours de validité ; **soit** d'une licence de Triathlon délivrée par la FF Triathlon, en cours de validité ;

Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers. *Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.*

Marche Découverte 9 km

- 4€ - inscr. du 1/02 au 23 /04 **en ligne**
- 6€ - inscr. du 24/04 au 23/05 **en ligne**

Inscription possible sur place, jeudi 25 mai 2017, « Stand organisation » sur le Port d'Etaples 14h à 16h30

EPREUVES PROPOSEES

« LA COURSE DE LA PASSE PIERRE » 2ème Édition, est une traversée de la Baie de CANCHE reliant Ste-Cécile, Le Touquet et Etaples-sur-mer.

Une course nature d'environ 10 kilomètres, ouverte à tous les coureurs, licenciés et non licenciés, dans les catégories, cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans, masculins et féminines

Une marche découverte de 9km ouverte à tous (les mineurs sont sous la responsabilité d'un adulte accompagnant). **Rappel, interdiction aux animaux domestiques.**

LA COURSE 10 km - Le départ sur la plage de Ste CECILE, direction Etaples, pour se diriger vers Le Touquet, traversée de La Canche, base Nord du Touquet, remonter le long de la digue du Touquet, sur la plage le long de la route en corniche, sur la plage en face du sentier de la baie, traversée de la baie côté du Touquet, traversée de La Canche, remontée vers le GR120 dans le lieu dit « les Molières », arrivée sur l'emplacement ravitaillement, traversée des Molières, longer La Canche jusqu'à la remontée à bateaux « zone de carénage » située derrière le garage de la Baie, traversée de la zone portuaire, boucle sur le port, arrivée et fin au niveau du calvaire des marins.

LA MARCHÉ 9 km - Le départ sur la plage de Ste-Cécile, direction Etaples, pour se diriger vers Le Touquet, remontée vers le GR120 dans le lieu dit « les Molières », arrivée à l'emplacement ravitaillement, traversée des Molières,



longer La Canche, remonter au niveau du CNC, rejoindre par les espaces piétonniers la zone portuaire, le boulevard pour l'arrivée au calvaire des marins.

Tout concurrent ne respectant pas les règles mises en place par l'organisateur au regard de la sauvegarde et de la protection des espaces traversés et du respect de la sécurité des biens et des personnes se verrait appliquer une sanction et serait exclu de la manifestation.

SENSIBILISATION

Les marcheurs (500 personnes maximum) sont encadrés par des guides bénévoles qui ont au préalable suivis une formation dispensée par Eden 62. Chaque groupe constitué de 25 personnes maximum a son guide. Les marcheurs sont bien encadrés pour éviter tout débordement et ainsi suivre le parcours préalablement choisi. Ils sont sensibilisés sur la protection et la sauvegarde la Baie de Canche. L'objectif est que chaque groupe de marcheurs parte toutes les 5 minutes environ pour créer un échelonnement et ainsi temporiser et maîtriser le passage des groupes. 2 signaleurs fermeront la marche et s'assureront qu'aucun débris aura été laissé sur le parcours.

OPTION NAVETTE BUS

Navette Etaples/Sainte-Cécile au tarif 1€. Sur inscription, [réservée aux participants course et marche uniquement](#)

NAVETTE : 1ère navette à 15h30. Départ du Rond Point du Bvd Bigot Desceliers au niveau du Clos St-Victor puis toutes les 30 minutes. Dernière navette 18h30.

CLASSEMENT : L'épreuve donne lieu aux classements suivants : - Individuel, Masculin et Féminin. Tout concurrent récompensé verra son pointage contrôlé le cas échéant. Tout concurrent doit porter entier le dossard, numéro et sponsors de manière visible du début à la fin de l'épreuve sous peine de disqualification.

SAUVEGARDE ET SECURITE : Chaque signaleur est muni de [sa propre chasuble fluo](#), il est équipé par l'organisateur d'un moyen de communication (type talki walki), d'une collation et sera identifiable par un drapeau. L'organisateur de l'épreuve assure la protection des sites traversés et la sécurité des participants par la mise en place de signaleurs et de secouristes tout le long des parcours. Les secours sont assurés par l'association « Canche Secourisme Événement »

L'ENCADREMENT : 40 signaleurs et guides pour la course et la marche, du Départ de Ste-Cécile à l'arrivée à Etaples-sur-mer, sont chargés de veiller au respect du parcours par les concurrents, soit environ un commissaire tous les 500 mètres. La sécurité des 2 traversées de La Canche est assurée par 4 BNSSA et 4 Commissaires et la sécurité sur l'ensemble des parcours par 10 secouristes.



- 1) Dispositif de sécurité
- 2) Balisage du parcours emprunté
- 3) Encadrement : 25 signaleurs, 4 BNSSA ; 2 commissaires de traversée ; 10 secouristes ; 15 guides

Respect des zones traversées : 2 coureurs « balai » seront chargés de fermer la course derrière le dernier concurrent, ainsi que prévenir le dispositif de sécurité d'un éventuel incident. Les 2 coureurs « balai » ont AUTORITE pour ARRETER les coureurs qui leur sembleraient inaptes, à un moment donné, d'effectuer la course dans le temps imparti par les horaires des marées ainsi que la sécurité pour tous, de veiller au respect de la zone nature traversée et ramasser tous débris visibles.

Autorisation de traverser en Baie : Le responsable de la sécurité de la course et l'association « OSE » seront l'autorité chargée de coordonner le dispositif de sécurité et de donner, après examen de ce dispositif, l'autorisation de traverser la Baie.

Respect du site : les coureurs s'engagent à ne laisser aucun débris en Baie (bouteilles, papiers ou autre) l'avenir de la « PASSE PIERRE » en dépend. L'association assure, après le passage du dernier coureur / marcheur, la fermeture du parcours en Baie, le nettoyage et la remise en l'état du trajet emprunté par les coureurs et les marcheurs.

Ravitaillement : L'organisation s'engage à mettre un ravitaillement au 2/3 du parcours : eau, sucre et raisin sec. Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée sur le port d'ETAPLES/MER au niveau du Calvaire des marins.

AUTORISATIONS : MUNICIPALE / DEPARTEMENTALE / PREFERATORALE : Le parcours sur la route et le port seront fermés à la circulation (le port et les rues attenantes au port feront l'objet d'un arrêté municipal et départemental). Les seuls véhicules autorisés sont ceux des organisateurs, de la sécurité et des secours.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION : Dans le cas où il serait impossible, pour des raisons indépendantes de sa volonté (météo ou autres) de relier Ste-CECILE à ETAPLES/MER en traversant la Baie, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course sans que les coureurs prétendent au remboursement du droit d'inscription ou de frais de déplacement.

FAIR PLAY et RESPECT : Chaque participant devra prendre le départ dans le meilleur esprit sportif.

Il s'engage, en s'inscrivant à l'épreuve :

- à prendre connaissance du présent règlement
- à respecter strictement l'itinéraire de l'épreuve
- à respecter les signaleurs et l'organisation dans son ensemble



- à respecter et maintenir en état de propreté toutes les parties du trajet de l'épreuve.
- Ne pas courir avec des bâtons de marche nordique
- **NE RIEN JETER EN BAIE**
- **INTERDIT aux animaux domestiques**

ANNEXES

Annexe 1 : Pour la course et la marche : Une Navette **pour l'aller** est mise à disposition pour le prix de 1 €, c'est un choix et non une obligation . Cette option vous donne le droit au transport d'Etaples vers Ste-Cécile. **Votre dossard ou votre bracelet devra impérativement être présenté pour monter dans le bus.**

Annexe 2 : Droit d'image: "j'autorise expressément les organisateurs de la course nature et la marche découverte « LA PASSE PIERRE », ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée", conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Le participant, atteste, par son inscription, être d'accord avec ce règlement en accepte le contenu général et les annexes.

A BIENTOT EN BAIE DE CANCHE ...